

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 29 AVRIL 2019 (20:00)**

**SÉANCE PUBLIQUE**

**JURIDIQUE**

**1. Départ du Tour de France 2019 - Binche Ville étape - Convention avec ASO**  
**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche et la SA Amaury Sport Organisation dans le cadre du départ de la 3ème étape du Tour de France qui aura lieu à Binche le 8 juillet 2019.

**TUTELLE C.P.A.S.**

**2. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2018**  
**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie, concernant l'année 2018.

**FINANCES**

**3. Notification de l'approbation après réformation du budget de l'exercice 2019**  
**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 19 février 2019 par laquelle le Conseil communal vote le budget de l'exercice 2019, est approuvée après réformation par la Ministre des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives.

**4. Comptes communaux 2018 - Art. L1122-23 du CDLD**  
**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2018 aux montants ci-après :

- Service Ordinaire: Résultat budgétaire global : + 8.685.422,74 €;
- Service Extraordinaire: Résultat budgétaire + 842.269,23 €.

**5. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2018**

**- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2018 en date du 30 juin 2018.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 14.962.647,48 € (Quatorze millions neuf cent soixante-deux mille six cent quarante-sept euros et quarante-huit cents).

**6. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2018**

**- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2018 en date du 30 septembre 2018.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 12.730.480,22 € (Douze millions sept cent trente mille quatre cent quatre-vingts euros et vingt-deux cents).

**7. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2018**

**- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2018 en date du 31 décembre 2018.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 15.216.661,91 € (Quinze millions deux cent seize mille six cent soixante et un euros et nonante et un cents).

**SUBSIDES**

**8. Subsidés communaux - Exercice 2018 - Agréation des associations ayant bénéficié de subsidés en nature**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à procéder à l'agréation des associations qui, au cours de l'année 2018, ont bénéficié d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en espèces.

**FISCALITE**

**9. Taxe communale sur les chevaux d'agrément et les poneys - Abrogation pour l'exercice 2019**

**- ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement-taxe sur les chevaux d'agrément et les poneys pour l'exercice 2019.

**10. Régie Foncière - Arrêt de la Comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2018**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) pour l'exercice 2018.

**11. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2018**

**- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2018, en date 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 625.396,03 € (six cent vingt-cinq mille trois cent nonante-six euros et trois cents).

**12. Notification de l'approbation du budget 2019**

**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le budget 2019 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 19 février 2019.

**13. Travaux d'amélioration de la voirie à Waudrez - Avenue Prince Baudouin - Travaux de voûtement et de rectification du Bruille et du Menu Bois**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver les conventions relatives aux travaux d'amélioration de la voirie à Waudrez - Avenue Prince Baudouin établies comme suit par l'I.D.E.A. :

-Convention d'indemnités locatives pour cession de jouissance temporaire pour la durée des travaux (zone de travail) et reconnaissance de servitude:

L'indemnité pour la parcelle de terrain cadastrée section B n° 220R d'une contenance totale de +/- 4 ha s'élève à 2.671,67 €.

-Convention d'acquisition d'immeuble en sous-sol et en pleine propriété avec constitution de servitude:

- la parcelle de terrain cadastrée section B n° 507y4 (emprises en surface 3 m<sup>2</sup> et en sous-sol 36 m<sup>2</sup>) est estimée à 31.327,25 €;
- la parcelle de terrain cadastrée section B n° 416 (emprise en sous-sol 12 m<sup>2</sup>) est estimée à 1.721,25 €.

-Convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire et règlement d'indemnités pour trouble d'exploitation:

- l'indemnité pour la parcelle de terrain cadastrée section B n° 220R d'une contenance totale de 264 m<sup>2</sup> s'élève à la somme globale de 1.925 € pour une période d'un an;
- l'indemnité pour la parcelle de terrain cadastrée section B n° 416 d'une contenance totale de 285 m<sup>2</sup> s'élève à 250 € ;
- l'indemnité pour la parcelle de terrain cadastrée section B n° 507y4 d'une contenance totale de de 338 m<sup>2</sup> s'élève à 250 € pour une période d'un an.

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

### 14. Marché stock voiries et égouttages 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock voiries et égouttages 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1523 et le montant estimé du marché "Marché stock voiries et égouttages 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.913,01 € hors TVA ou 149.934,74 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure ouverte;
- compléter et envoyer l'avis de marché au niveau national;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60 (n° de projet 20190034).

### 15. Marché stock fossés et ruisseaux 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock fossés et ruisseaux 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1524 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock fossés et ruisseaux 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 82.555,50 € hors TVA ou 99.892,16 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 877/731-60 (n° de projet 20190035).

### 16. Marché stock voiries - Raclage et pose 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock voiries - Raclage et pose 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1530, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock voiries - raclage et pose 2019", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 413.181,74 € hors TVA ou 499.949,91 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60 (n° de projet 20190245).

## **17. Marché stock travaux de peintures dans les écoles communales 2019**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock travaux de peintures dans les écoles communales 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1531 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock travaux de peintures dans les écoles communales 2019". Le montant est estimé à 94.339,62 € hors TVA ou 100.000,00 €, 6% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/724-52 (n° de projet 20190252).

## **18. Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1522, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réalisation d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de Fontaine", établis par l'auteur de projet, GEOLYS, Rue de la Clef, 41 à 4650 HERVE. Le montant est estimé à 200.941,97 € hors TVA ou 243.139,78 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 481/733-60 (n° de projet 20190131).

## **19. Réfection des trottoirs de l'ilot central de la Résidence des Fosses à Bray - Anneau extérieur**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Réfection des trottoirs de l'ilot central de la Résidence des Fosses à Bray - Anneau extérieur", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1536, l'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection des trottoirs de l'ilot central de la Résidence des Fosses à Bray - anneau extérieur ». Le montant est estimé à 138.703,25 € hors TVA ou 167.830,93 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60 (n° de projet 20190116).

## **20. Restauration du clocher de la Collégiale Saint-Ursmer**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Restauration du clocher de la Collégiale Saint-Ursmer", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1451, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Restauration du clocher de la Collégiale Saint-Ursmer", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 BUVRINNES. Le montant est estimé à 749.228,68 € hors TVA ou 906.566,70 €, 21% TVA comprise; Le marché est divisé en lots:
  - Lot 1: Travaux de toiture et maçonneries, estimé à 725.278,68 € hors TVA ou 877.587,20 €, 21% TVA comprise;
  - Lot 2: Travaux de menuiseries, estimé à 17.250,00 € hors TVA ou 20.872,50 €, 21% TVA comprise;
  - Lot 3: Travaux d'électricité, estimé à 6.700,00 € hors TVA ou 8.107,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/724-60/2018 (n° de projet 20180086) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/724-60/2018 (n° de projet 20180086);
- solliciter une subside de plus ou moins 60 % pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine).

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES

### **21. FEDER 2014/2020 - Désignation d'un auteur de projet pour la création d'un écoquartier composé de deux rez commerciaux et de 4 éco-logements exemplatifs**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "FEDER 2014/2020 - Désignation d'un auteur de projet pour la création d'un écoquartier composé de deux rez commerciaux et de 4 éco-logements exemplatifs", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1529, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FEDER 2014/2020 - Désignation d'un auteur de projet pour la création d'un écoquartier composé de deux rez commerciaux et de 4 éco-logements exemplatifs". Le montant est estimé à 57.851,24 € hors TVA ou 70.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, 529/723-60/2016 (numéro de projet 20160193).

### **22. FEDER 2014/2020 - Mission d'étude et d'encadrement du réaménagement des trottoirs de l'Avenue Wanderpepen à Binche**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "FEDER 2014/2020 - Mission d'étude et d'encadrement du réaménagement des trottoirs de l'Avenue Wanderpepen à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1532, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FEDER 2014/2020 - Mission d'étude et d'encadrement du

réaménagement des trottoirs de l'Avenue Wanderpepen à Binche ». Le montant est estimé à 66.115,71 € hors TVA ou 80.000,00 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 529/733-60 (n° de projet 20190250).

## FABRIQUES D'EGLISES

### **23. Approbation de l'octroi d'un subside extraordinaire pour les « Travaux de réfection de trottoir de la cure » à la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à :

- approuver l'octroi d'un subside extraordinaire pour la réalisation des « Travaux de réfection de trottoir de la cure » à la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche;
- autoriser la liquidation de ce subside (pour un montant de 3.975,00 €) à concurrence des factures justifiées;
- financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/72302-60 (n° de projet 20190228).

### **24. Approbation de l'octroi de subsides extraordinaires pour divers travaux à la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'octroi de subsides extraordinaires pour la réalisation des travaux « Remplacement de la clôture de l'église » (4.821,80 €), « Divers travaux de réparation de l'église – cimentage de la croix, jointement des pierres, sécurisation de l'accès au clocher et du paratonnerre » (5.656,75 €) et « Dérouillage des ferronneries et réfection des fixations du portail et de la grille de l'église » (3.751,00 €) à la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche;
- autoriser la liquidation de ces subsides (pour un montant total de 14.229,55 €) à concurrence des factures justifiées;
- financer ces dépenses par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/72301-60 (n° de projet 20190227).

### **25. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines après réformation**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines, en sa séance du 25 janvier 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 18.960,03€;
- Dépenses : 11.868,72€;
- Excédent : 7.091,31€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 9.081,02€, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

**26. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix après réformation**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix, en sa séance du 25 mars 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 25.607,52€;
- Dépenses : 15.887,46€;
- Excédent : 9.720,06€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 9.042,38€, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

**27. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 18 mars 2019, approuvé comme suit :

- Recettes : 23.293,80€;
- Dépenses : 21.777,13€;
- Excédent : 1.516,67€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 18.274,04€, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

**28. Approbation sur l'utilisation du solde du subside extraordinaire communal destiné à la rénovation de l'église pour aménager le nouveau lieu de culte de la fabrique d'église Sainte Barbe de Péronnes-lez-Binche.**

**- APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à :

- Approuver l'utilisation du solde du subside extraordinaire communal destiné à la rénovation de l'église pour aménager le nouveau lieu de culte de la fabrique d'église Sainte Barbe de Péronnes-lez-Binche sous réserve de l'inscription de la dépense lors d'une modification budgétaire.

- Transmettre la présente délibération :

- Au Conseil de la fabrique d'église Sainte Barbe – Rue Joseph Wauters 138 à 7134 Péronnes-lez-Binche ;
- A Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

**ENVIRONNEMENT**

**29. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL dans le cadre du programme d'actions 2020/2022 - Approbation de la convention**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à valider la convention de partenariat 2020/2022 entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière de la Haine ASBL et approuver la reconduction de la participation financière pour cette même période.



## TRAVAUX

### **30. Approbation de la convention ORES - Remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention ORES relative au remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation, sur les 10 prochaines années.

## ENERGIE

### **31. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2019**

#### **- DECISION**

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Cette prime s'élève à 125 € par demandeur. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

## PLAINE DE JEUX

### **32. Octroi d'une provision de trésorerie à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière du 08 juillet 2019 au 26 juillet 2019**

#### **- DECISION**

La plaine de jeux est organisée du 08 juillet 2019 au 26 juillet 2019. Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie à la Coordinatrice de la plaine.

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

### **33. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Première phase - Approbation des plans de pilotage Binche 1, 2, 3, 4, 6 en vue de leur présentation au DCO avant l'adoption définitive de ceux-ci et la contractualisation entre le Pouvoir Organisateur et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un « contrat d'objectif »**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son approbation sur les plans de pilotage rédigés par les directions des écoles et leurs équipes pédagogiques afin de poursuivre la procédure de mise en œuvre du pacte pour un enseignement d'excellence. Ces plans de pilotage seront envoyés au DCO (délégué au contrat d'objectif) entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2019 en vue d'être analysés afin de vérifier la pertinence des objectifs que se sont fixés les écoles et les outils de contrôle qui seront mis en place pour apprécier si les objectifs fixés seront atteints ou pas. La contractualisation définitive entre le Pouvoir Organisateur, représenté par le Conseil communal, et la Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra à la fin de cette année scolaire et entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée de 6 ans (contrat d'objectif).

**34. Enseignement maternel/ primaire /fondamental - Statut des Directeurs - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire ou temporaire pour une durée égale ou supérieure à quinze semaines - Choix de procédure d'appel**

**- PRISE D'ACTE**

Le Conseil communal est invité à prendre acte que le Décret du 2 février 2007 déterminant le statut des Directeurs d'école prévoit une série de 7 paliers, avec des conditions d'accès à la fonction de moins en moins restrictives afin d'élargir l'éventail des candidats, qu'il prévoit également la possibilité de procéder soit à un appel interne soit à un appel externe. Et de faire choix d'une procédure interne pour un appel aux candidats pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur/trice ou pour une désignation à titre temporaire dans une fonction de Directeur(trice) pour une durée supérieure à quinze semaines, aux conditions des paliers 1 et 2.

**35. Enseignement maternel/primaire/fondamental - Statut des Directeurs - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire ou temporaire pour une durée égale ou supérieure à quinze semaines - Détermination du profil des candidats**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le profil des candidats pour l'appel aux candidats à une fonction de Directeur/trice stagiaire ou temporaire pour une durée égale ou supérieure à quinze semaines.

**36. Enseignement maternel/primaire/fondamental - Statut des Directeurs - Appel aux candidats à une fonction de Directeur(trice) stagiaire ou temporaire pour une durée égale ou supérieure à quinze semaines - Arrêt de la procédure d'appel**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de directeur/trice stagiaire ou à un poste de directeur/trice temporaire pour une durée de plus de quinze semaines, afin de procéder au remplacement de directions de ses écoles communales maternelles ou fondamentales.

**37. Enseignement primaire/maternel/artistique à horaire réduit - Année scolaire 2017/2018 - Échelles barémiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquées pour la rémunération du personnel enseignant désigné à charge des deniers communaux**

**- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'avis favorable de la Commission Paritaire Locale concernant les échelles barémiques 301, 359, 394 et 122 de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquées pour la rémunération du personnel enseignant désigné à charge des deniers communaux et à soumettre la présente délibération à la tutelle pour approbation.

**PLAN DE COHESION SOCIALE**

**38. Plan de Cohésion Sociale - Ensemble des actions pour la programmation 2020/2025**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'ensemble des actions mises en œuvre par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche, pour la programmation 2020/2025.

**39. Validation du rapport financier 2018 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier 2018 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

**40. Validation du rapport financier « article 18 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2018**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier « article 18 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2018.

<b>POLICE ADMINISTRATIVE</b>
------------------------------

**41. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray à la rue Achille Delattre face au n° 20**

- **ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, à la rue Achille Delattre, face au n° 20.

**42. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la rue du Pressé n° 34**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue du Pressé, à hauteur du n° 34.

**43. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue Bard n° 52**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue Bard n° 52.

**44. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à l'Avenue de Burllet n° 24**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à l'Avenue de Burllet n° 24.

**45. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Binche à l'Avenue Marie-José du côté impair entre le n° 49 et le n° 55**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire modifiant le mode de stationnement à Binche, à l'Avenue Marie-José, du côté impair entre le n° 49 et le n° 55.

**46. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -  
Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à Péronnes à la rue Emile  
Vinck n° 31**

**- ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes, à la rue Emile Vinck, face au n° 31.

**47. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -  
Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la  
rue Salvador Allende  
n° 129**

**- ABROGATION**

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue Salvador Allende, face au n° 129.

**48. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -  
Modification du mode de stationnement à Ressaix à la rue des Garennes entre  
le n° 87 et le n° 97**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire autorisant le stationnement en totalité sur le trottoir, à la rue des Garennes à Ressaix du côté impair, entre le n° 87 et le n° 97.

**49. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -  
Modification du mode de stationnement à Péronnes-lez-Binche à la rue Joseph  
Wauters**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire abrogeant le stationnement en partie sur le trottoir et sur la chaussée à la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche et établir une interdiction de stationner dans cette même rue, du côté pair, entre le n° 193 et la rue Evence ainsi que du côté impair, entre le n° 193 et le n° 201.

**PROJET DE PROCES-VERBAL**

**50. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 février 2019**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 19 février 2019.

**Séance du Conseil du 29 avril 2019 à 20h**

***Points à huis clos***

<b>N°</b>	<b>Point</b>	<b>Service</b>
1	Personnel employé statutaire - Démission - Mise à la retraite	trait
2	Désignation de 2 Conseillers communaux représentants l'opposition à la Commission de Rénovation Urbaine (C.R.U.)	log
3	Commission Communale de l'Accueil (CCA) - Renouvellement - Désignation des représentants de la commune (composante 1)	Ens.
4	Renouvellement de la CCATM - Désignation des membres	Urb.
5	La Maison de l'Entreprise - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de La Maison de l'Entreprise	Eco.
6	UVCW - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'UVCW	Eco.
7	AIOMS - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'AIOMS	Eco.
8	ASBL Amis de Binche Culture - Désignation de 8 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale des Amis de Binche Culture	Eco.
9	ASBL Centre Régional d'action Interculturelle du Centre - Désignation de 2 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Ce.R.A.I.C	Eco.
10	ASBL AIS ABEM - Désignation de 9 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et 4 membres au Conseil d'Administration de l'AIS ABEM	Eco.
11	ASBL Contrat de Rivière du Sous-bassin Hydrographique de la Haine - Désignation d'un représentant effectif (représentant politique) et d'un représentant suppléant (agent technique) de la Ville au sein de l'Assemblée générale de la CRHa	Eco.
12	ASBL Communauté Urbaine du Centre - Désignation de 6 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de la CUC	Eco.
13	ASBL Carnaval de Binche - Désignation de 4 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et de 4 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Carnaval de Binche	Eco.
14	ASBL Office du Tourisme de Binche - Désignation de 8 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et de 3 représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Office du Tourisme de Binche	Eco.

15	Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de la Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut	Eco.
16	ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque - Désignation de 8 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et de 3 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque	Eco.
17	ASBL Central - Désignation de 3 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale dont 2 représentants proposés au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Central	Eco.
18	ASBL Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Désignation de 3 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux	Eco.
19	ORES - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'ORES	Eco.
20	IGRETEC - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'IGRETEC	Eco.
21	IDEA - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'IDEA	Eco.
22	IPFH - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'IPFH	Eco.
23	HYGEA - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'HYGEA	Eco.
24	ASBL Antenne Centre - Désignation de 4 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'Antenne Centre	Eco.
25	ASBL Binche Environnement - Désignation de 4 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Binche Environnement	Eco.
26	ASBL ALE - Désignation de 7 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'ALE	Eco.
27	OTW (Opérateur de Transport de Wallonie) - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'OTW	Eco.
28	SWDE - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de la SWDE	Eco.
29	ISSH - Désignation de 3 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale, de 6 représentants au sein du Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité d'Attribution de l'ISSH	Eco.
30	IMIO - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale d'IMIO	Eco.
31	Enseignement fondamental - Binche 3 - Direction - Année scolaire 2018/2019 - Ratification de la désignation d'un	Ens.

	Directeur d'école temporaire non vacant du 1er septembre 2018 au 14 octobre 2018	
32	Enseignement fondamental - Binche 3 - Direction - Année scolaire 2018/2019 - Ratification de la désignation à raison d'un temps plein, d'un Directeur d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 15 octobre 2018 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) Directeur(trice) à titre temporaire suite à l'appel à une désignation à titre temporaire dans une fonction de Directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale	Ens.
33	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 et 2019/2020 - Congé pour mission - Ratification du détachement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Mons d'un Directeur d'école fondamentale à titre définitif (B3)	Ens.
34	Enseignement maternel - Binche 5 - Direction - Année scolaire 2018/2019 - Ratification de la désignation d'un(e) remplaçant(e) en qualité de Directeur(trice) d'école à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2018 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) Directeur(trice) stagiaire suite à l'appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale	Ens.
35	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2018/2019 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
36	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes par semaine en date du 12 janvier 2018	Ens.
37	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes par semaine du 13 septembre au 19 septembre 2017	Ens.
38	Enseignement maternel - Année scolaire 2014/2015 - APE - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 13 périodes par semaine du 12 janvier 2015 au 30 juin 2015	Ens.
39	Enseignement maternel - Année scolaire 2016/2017 - APE - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 26 périodes par semaine du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
40	Enseignement maternel - Année scolaire 2014/2015 - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes organiques par semaine du 2 février 2015 au 30 juin 2015 et 2 périodes organiques supplémentaires par semaine du 12 mai 2015 au 30 juin 2015	Ens.
41	Enseignement maternel - Année scolaire 2015/ 2016 - APE - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à raison	Ens.

	de 13 périodes par semaine du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016	
42	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2012/2013 - Désignation d'une institutrice maternelle à l'école de Binche1 (implantation de la rue de la Chapelette à Bray) à raison de 13 périodes supplémentaires par semaine à partir du 29 avril 2013 - Rectificatif	Ens.
43	Enseignement maternel - Année scolaire 2015/2016 - Psychomotricité périodes organiques - Affectation des maîtresses de psychomotricité à titre définitif et désignation des maîtresses de psychomotricité du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016 - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire dans une création suite à l'augmentation d'attribution de 2 périodes du 24 novembre 2015 au 30 juin 2016	Ens.
44	Enseignement primaire - Année scolaire 2018/2019 - Rentrée scolaire à partir du 1er septembre 2018 et du 1er octobre 2018 - Désignation et affectation des instituteurs(trices) primaires	Ens.
45	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants à raison de 24 périodes par semaine du 16 au 27 octobre 2017 et à raison de 24 périodes par semaine du 2 au 9 février 2018	Ens.
46	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Congé pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical) d'une institutrice primaire à titre définitif	Ens.
47	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Congé pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical) d'une institutrice primaire à titre définitif - Deuxième demande	Ens.
48	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
49	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants	Ens.
50	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
51	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Demande d'interruption de carrière complète dans le cadre du congé parental d'une institutrice à titre définitif du 1er mars 2019 au 30 juin 2019 soit 4 mois à raison de 24 périodes par semaine	Ens.
52	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine du 13 octobre 2017 au 28 juin 2018	Ens.



53	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 8 janvier au 2 février 2018	Ens.
54	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine du 20 novembre au 22 décembre 2017	Ens.
55	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
56	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 8 périodes par semaine du 28 novembre au 22 décembre 2017	Ens.
57	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre suffisant dans un emploi non vacant à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine du 11 au 22 décembre 2017	Ens.
58	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants	Ens.
59	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes par semaine du 8 janvier au 29 juin 2018	Ens.
60	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 5 février au 29 juin 2018	Ens.
61	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants	Ens.
62	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine le 7 novembre 2017 et le 10 novembre 2017	Ens.
63	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2016/2017 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 9 janvier au 30 juin 2017	Ens.
64	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
65	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire	Ens.

	2017/2018 - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes par semaine du 30 janvier au 23 février 2018	
66	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2018/2019 - Institut Supérieur Plus Oultre - Désignation d'un professeur d'anglais à titre temporaire dans des emplois vacants à raison de 231 périodes par année au niveau secondaire inférieur et à partir du 5 septemb2018	Ens.
67	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2018/2019 - Institut Supérieur Plus Oultre - Démission d'un professeur d'anglais à titre temporaire dans l'unité de formation "Langue : Anglais UF1 - Niveau élémentaire" à raison de 78,5 périodes par année de cours généraux de régime 1 au niveau secondaire inférieur à dater du 30 janvier 2019	Ens.
68	Enseignement de Promotion Sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Personnel - Année scolaire 2015/2016 - Ratification de la demande de congé pour interruption de carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental, d'un professeur de sciences et mathématiques à titre définitif, à raison de 380/800èmes périodes, pendant la période du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016.	Ens.
69	ESAHR - Année scolaire 2018/2019 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur d'accordéon à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 19 février 2019 et à raison de 2/24ème par semaine	Ens.